

DÉPARTEMENT  
Lot-et-Garonne (47)

Élection du Président et des  
Vice-Présidents

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE

ARRONDISSEMENT  
Nérac

ALBRET COMMUNAUTÉ

Effectif du conseil

..... 53.....  
...

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES**  
**VICE-PRÉSIDENTS**

L'an deux mille vingt-six, le 22 du mois d'avril à 19 heures, en application des dispositions du chapitre II du Titre II du Livre 1<sup>er</sup> de la deuxième partie relatives aux maires et aux adjoints par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de l'établissement public de coopération intercommunale ALBRET COMMUNAUTÉ.

Étaient présents les conseillers communaux suivants :

LABARTHE Lionel	TONIN Valérie	DAUNES Michel
BONA Aurélia	LORENZELLI Alain	SANS Christophe
BOSIO Anaïs	DAVID Stéphanie	LARROCHE Serge
GARRABOS Jean-François	MOUCHET Jérôme	AREVALILLO Joël
CARRERE Joannie	APPARITIO André	BOUTAN Pascal
LARIGALDIE Samuel	ROUX-DELAGARDE Diane	BIASOTTO Ludovic

CRUSSIÈRE Sébastien	SALIS Isabelle	DEMESTE Hélène
CARLESSO Jean-Louis	LAVERNY Anne	RUFINO Danièle
CHOISNEL Nicolas	TOLOT Jean-Louis	FERRI Patrick
de COLOMBEL Henri	LACOMBE Nicolas	DAVID Hugues
BUSQUET Edith	CASEROTTO Evelyne	VICENTE Manuel
EL KHAIRI Najet	GOLFIER Patrick	SERRES-SOLANO Mélanie
ARNAUNÉ Serge	ESSERTEL Daniel	PRADO Marie-Ange
TUFFERY Jean-François	GARBAY Stéphanie	LUSSAGNET Jean-Pierre
LALAUDE Jean-Louis	SUAREZ Jean-Pierre	DUPRAT François
LEGENDRE Pascal	SABATHIER Michel	BELLO Alain
PLANTÉ Thierry	SOUBIRON Didier	VICINI Jean-Pierre
BENLLOCH Laurence		

Absents (préciser s'ils sont excusés) :

.....  
DOUCET-SAVARY Pascale (pouvoir à Jean-François GARRABOS).....  
.....  
.....

## **1. Installation des délégués communautaires**<sup>1</sup>

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel SABATHIER doyen d'âge, en application de l'article L. 2122-17 ou L. 2122-8 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M Nicolas CHOISNEL a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

---

<sup>1</sup> Ce paragraphe sera supprimé lorsque l'élection du président et des vice-présidents a lieu en cours de mandature.

## 2. Élection du président

### 2.1. Présidence de l'assemblée

M Michel SABATHIER conseiller le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie <sup>2</sup>.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le **président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical** (ou communautaire). Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- Anaïs BOSIO
- Marie-Ange PRADO

### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller syndical communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président de la séance qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI ou syndicat mixte. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller syndical (ou communautaire) a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### 2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0

---

<sup>2</sup> Majorité des membres en exercice du conseil syndical (ou communautaire) ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 53  
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 51  
 f. Majorité absolue <sup>3</sup> ..... 26

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain LORENZELLI .....	51	CINQUANTE ET UN
.....	.....	.....
.....	.....	.....

### 2.5. Proclamation de l'élection du président

M Alain LORENZELLI a été proclamé(e) **président** et a été immédiatement installé(e).

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Alain LORENZELLI élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 13 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du Premier (1<sup>er</sup>) vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0

<sup>3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 53
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ]..... 46
- f. Majorité absolue ..... 24**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Ludovic BIASOTTO .....	46	QUARANTE SIX .....

**3.1.4. Proclamation de l'élection du Premier (1<sup>er</sup>) vice-président**

**M. Ludovic BIASOTTO** a été proclamé(e) **premier vice-président** et immédiatement installé(e).

**3.2. Élection du Deuxième (2<sup>ème</sup>) vice-président**

**3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 53
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ]..... 45
- f. Majorité absolue ..... 23**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicolas CHOISNEL..... .....	45	QUARANTE CINQ .....

**3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

M. Nicolas CHOISNEL a été proclamé(e) **deuxième vice-président** et immédiatement installé(e).

**3.3. Élection du Troisième (3<sup>ième</sup>) vice-président**

**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 53
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 51

**f. Majorité absolue ..... 26**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicolas LACOMBE .....	51	CINQUANTE ET UN
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

M. Nicolas LACOMBE a été proclamé(e) **troisième vice-président** et immédiatement installé(e).

**3.4. Élection du Quatrième (4<sup>ième</sup>) vice-président**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 53
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 45

**f. Majorité absolue ..... 23**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Lionel LABARTHE .....	45	QUARANTE CINQ

**3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

M. Lionel LABARTHE a été proclamé(e) **quatrième vice-président** et immédiatement installé(e).

**3.5. Élection du Cinquième (5<sup>ième</sup>) vice-président**

**3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 53
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 49

**f. Majorité absolue ..... 25**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurence BENLLOCH .....	49	QUARANTE NEUF

**3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

Mme Laurence BENLLOCH a été proclamé(e) **cinquième vice-présidente** et immédiatement installé(e).

**3.6. Élection du Sixième (6<sup>ième</sup>) vice-président**

**3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 53
  - c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 5
  - d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 6
  - e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ]..... 42
- f. Majorité absolue** ..... **22**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François GARRABOS .....	42	QUARANTE DEUX
.....		
.....		

**3.6.4. Proclamation de l'élection sixième vice-président**

**M. Jean-François GARRABOS** a été proclamé(e) **sixième vice-président** et immédiatement installé(e).

**3.7. Élection du Septième (7<sup>ème</sup>) vice-président**

**3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
  - b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 53
  - c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 9
  - d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 4
  - e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ]..... 40
- f. Majorité absolue** ..... **21**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Valérie TONIN .....	40	QUARANTE
.....		
.....		

**3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président**

Mme Valérie TONIN a été proclamé(e) **septième vice-présidente** et immédiatement installé(e).

**3.8. Élection du Huitième (8<sup>ième</sup>) vice-président**

**3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
  - b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 53
  - c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 4
  - d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 3
  - e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 46
- f. Majorité absolue ..... 24**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal BOUTAN .....	46	QUARANTE SIX
.....	.....	.....

**3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président**

M. Pascal BOUTAN a été proclamé(e) **huitième vice-président** et immédiatement installé(e).

**3.9. Élection du Neuvième (9<sup>ième</sup>) vice-président**

**3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
  - b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 53
  - c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 6
  - d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 3
  - e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 44
- f. Majorité absolue ..... 23**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hugues DAVID .....	44	QUARANTE QUATRE .....

### 3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

M. Hugues DAVID a été proclamé(e) **neuvième vice-président** et immédiatement installé(e).

### 3.1. Élection du Dixième (10<sup>ième</sup>) vice-président

#### 3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 53
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 43
- f. Majorité absolue ..... **22**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier SOUBIRON .....	43	QUARANTE TROIS .....

### 3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M. Didier SOUBIRON a été proclamé(e) **dixième vice-président** et immédiatement installé(e).

**3.11. Élection du Onzième (11<sup>ième</sup>) vice-président**

**3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 53
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 43

**f. Majorité absolue** ..... **22**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel SABATHIER.....	43	QUARANTE TROIS
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.11.4. Proclamation de l'élection du onzième vice-président**

**M. Michel SABATHIER** a été proclamé(e) **onzième vice-président** et immédiatement installé(e).

**3.12. Élection du Douzième (12<sup>ième</sup>) vice-président**

**3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 53
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 45

**f. Majorité absolue** ..... **23**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Louis CARLESSO .....	45	QUARANTE CINQ
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.12.4. Proclamation de l'élection du douzième vice-président**

**M. Jean-Louis CARLESSO** a été proclamé(e) **douzième vice-président** et immédiatement installé(e).

**3.13. Élection du Treizième (13<sup>ième</sup>) vice-président**

**3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 53
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 11
- d. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ]..... 37

**f. Majorité absolue** ..... **19**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe SANS.....	37	TRENTE SEPT
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.13.4. Proclamation de l'élection du treizième vice-président**

**M. Christophe SANS** a été proclamé(e) **treizième vice-président** et immédiatement installé(e).

#### 4. Observations et réclamations <sup>4</sup>

---

---

---

---

#### 5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 22 avril 2026, à 22 heures 20 minutes, en double exemplaire <sup>5</sup> a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

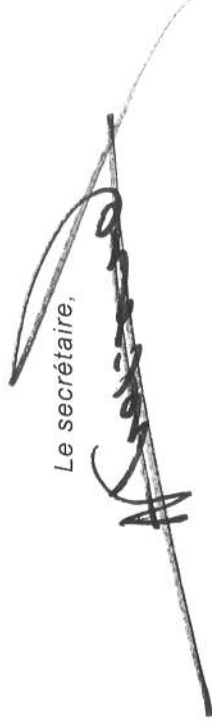
Le président,



Le conseiller communautaire le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,



---

<sup>4</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

<sup>5</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat du groupement avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.